Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260410-DEL202634-DE

Le Hinglé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Le vendredi 10 avril 2026 à 20h30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire , à la mairie, sous la présidence de Madame Odile DOUILLET LE FAOU maire. Date de convocation 4 avril 2026

PRESENTS : DOUILLET LE FAOU Odile, MACOIN Serge, GABORIAU Colette, GAUTIER Pascal, MURY Céline, PERQUIS Loïc, ADAM Laura, DERRIEN Vianney, BUQUET Jocelyne, CLAVIER Xavier, LACAILLE Corinne, TRÉMAUDAN Denis, KAPOLA David , DESPORTES Aurélie,

ABSENTS EXCUSES : BERT THEBAULT Amandine

secrétaire : Laura ADAM

DEL 2026 – 34 DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

La maire rappelle les modalités du dispositif « argent de poche ». Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 et 17 ans, la réalisation de petites missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés en espèces.

Il informe le conseil municipal que le dispositif peut intégrer les jeunes de 14 et 15 ans.

La CAF peut être sollicitée pour une aide financière.

Les objectifs principaux sont les suivants :
- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Modalités :
- Chaque mission a une durée d'une demi-journée (3h30 dont 30 minutes de pause)
- L'indemnisation est fixée à 15.00€ par mission
- 6 missions (de 3h30) maximum par jeune et par année civile
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus
- Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :
- Aide à l'entretien des espaces verts et du cimetière (désherbage manuel, arrosage)
- Petit entretien des bâtiments (petits travaux de peinture, nettoyage)
- Nettoyage du mobilier urbain
- Aide au classement ou au rangement de la bibliothèque

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260410-DEL202634-DE

Le budget prévisionnel de cette action est de 1 350.00€, soit 20 missions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de renouveler au titre de l'année 2026 le dispositif « argent de poche » sur la commune selon les modalités présentées en intégrant les jeunes de 14 et 15 ans.
- Autorise la maire à solliciter une subvention auprès de la CAF22.

La secrétaire, Laura ADAM

LE HINGLE, le 20 avril 2026

La maire, Odile DOUILLET LE FAOU



Exécutoire du fait de son affichage en mairie

Et de sa transmission en Préfecture